



**GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R03-2023-334

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction Regionale des Finances Publiques /**

R03-2023-11-24-00004 - Arrêté de fermeture du 01.12.2023 SPFE (1 page)

Page 3

R03-2023-11-24-00005 - Arrêté de fermeture du 01.12.2023 SPFE (1 page)

Page 5

Direction Regionale des Finances Publiques

R03-2023-11-24-00004

Arrêté de fermeture du 01.12.2023 SPFE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUYANE  
Rue Fiedmond  
97 300 CAYENNE

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de la Direction régionale des finances publiques de la Guyane**

**Le Directeur régional des Finances publiques de la Guyane**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Vu l'arrêté R03-2023-232 du 22 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Guyane ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de la Direction régionale des Finances Publiques de la Guyane est fermé à titre exceptionnel le vendredi 1er décembre 2023.

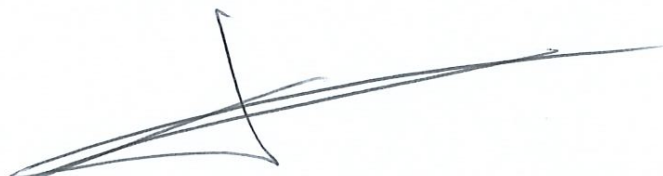
**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 24 novembre 2023

Par délégation du Préfet,

Le Directeur régional des Finances publiques de la Guyane



Grégory ROUTARD

Direction Regionale des Finances Publiques

R03-2023-11-24-00005

Arrêté de fermeture du 01.12.2023 SPFE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUYANE  
Rue Fiedmond  
97 300 CAYENNE

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de la Direction régionale des finances publiques de la Guyane**

**Le Directeur régional des Finances publiques de la Guyane**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Vu l'arrêté R03-2023-232 du 22 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Guyane ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de la Direction régionale des Finances Publiques de la Guyane est fermé à titre exceptionnel le mardi 5 décembre 2023.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 24 novembre 2023  
Par délégation du Préfet,  
Le Directeur régional des Finances publiques de la Guyane



Grégory ROUTARD